

DIVISION DE STRASBOURG

Strasbourg, le 31 mai 2011

N/Réf. : CODEP-STR-2011-031416

Monsieur le Directeur de l'agence
BUREAU VERITAS de Strasbourg
4 rue du Parc - Oberhausbergen
67088 STRASBOURG Cedex

Objet : Contrôle de supervision inopiné par l'Autorité de sûreté nucléaire le 23 mai 2011
Référence inspection : INSNP-STR-2011-0767
Référence organisme agréé : OARP0038

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre de la surveillance des organismes agréés pour les contrôles en radioprotection prévue dans la décision n° 2010-DC-0191 du 22 juillet 2010 fixant les conditions et les modalités d'agrément des organismes chargés des contrôles en radioprotection, l'Autorité de sûreté nucléaire a effectué un contrôle de supervision inopiné lors d'une prestation d'un de vos contrôleurs le 23 mai 2011.

Suite aux constatations faites à cette occasion par l'inspecteur, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous la synthèse de l'inspection ainsi que les principales demandes et observations qui en résultent.

Synthèse de l'inspection

Le contrôle de supervision inopiné du 23 mai 2011 a eu lieu lors de la vérification de générateurs électriques de rayons X détenus et utilisés par la clinique du Diaconat, 18 rue Charles Sandherr – 68000 COLMAR.

La mission de votre agent consistait en la réalisation du contrôle externe de radioprotection de l'ensemble du parc émettant des rayonnements ionisants détenus et utilisés par l'établissement visé supra.

L'inspecteur est satisfait de la prestation de votre contrôleur en particulier concernant ses connaissances en matière de radioprotection.

A. Demandes d'actions correctives

Néant.

B. Compléments d'informations :

Demande n°B.1 : **Vous voudrez bien me transmettre une copie :**

- **du rapport émis suite aux contrôles effectués à la clinique du Diaconat ;**
- **de la dernière version de la liste de vos appareils de mesure.**

C. Observations :

- **C.1 : J'invite votre contrôleur à référencer les points de mesure sur un plan des installations au moment où il réalise les mesures d'ambiance.**

Vous voudrez bien me faire part de vos observations et réponses concernant ces points dans un délai qui ne dépassera pas deux mois. Quant aux engagements que vous seriez amené à prendre afin de vous mettre en conformité avec les éléments demandés ci dessus, je vous demande de bien vouloir les identifier clairement et d'en préciser, pour chacun, l'échéance de réalisation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma parfaite considération.

Pour le Président de l'ASN et par délégation,
L'adjoint au chef de la division de Strasbourg,

SIGNÉ PAR

Vincent BLANCHARD